



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 006/AONO//DM/C-BPDI/SIGAMP/CIPM /2025 DU 16/02/ 2026 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR DEUX (02) PERSONNELS SOIGNANTS AU CSI DE NSOLA DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.
« En procédure d'Urgence »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre des financements FEICOM exercice 2025 et suivant, le Maire de la Commune de BIPINDI, Maitre d'ouvrage lance un appel d'offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte pour deux (02) Personnels soignants au CSI de NSOLA

2. Consistance Des Travaux

- Travaux Préparatoires- Etudes
- Fondations
- Béton Arme En Elévation
- Maçonnerie
- Enduits- Chapes Et Divers
- Faux Plafonds
- Revêtement Scelle
- Charpente-Couverture
- Menuiserie Bois
- Menuiserie Métallique
- Peinture Et Vitrierie
- Electricité
- Fluides

3. Allotissement

Les travaux objets de cet AAO sont constitués en 01 lot.

Lots	Objet	Montant prévisionnel	Cauton de soumission
1	Construction d'un logement d'astreinte au CSI de NSOLA pour deux (02) Personnels soignants	37 408 261 (Trente-sept millions quatre cent huit mille deux cent soixante-un)	748 165 FCFA (Sept cent quarante-huit mille cent soixante-cinq)

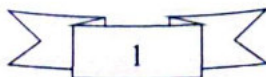
4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **37 408 261** (trente-sept millions quatre cent huit mille deux cent soixante-un) FCFA TTC

5. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **03 (trois) mois calendaires**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.



6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences avérées dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **FEICOM** exercice 2025 et suivant

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **748 165** (sept cent quarante-huit mille cent soixante-cinq) **FCFA TTC**.

Il est au plus égal à **2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC)** du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Ce cautionnement sera constitué à 100% et consigné en numéraires à la Caisse des Dépôts et Consignation conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignations des cautionnements sur les Marchés Publics.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de BIPINDI, au SIGAMP/BUREAU DES APPELS D'OFFRES/ du Maire Tel : **691 20 66 27 / 653 25 43 25** dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à l'hôtel de ville de BIPINDI, SIGAMP/BUREAU DES APPELS D'OFFRES/ du Maire Tel : **699 99 89 70 / 653 25 43 25** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable payable à la recette municipale de la commune de BIPINDI suivant le tableau ci-dessous :

Lots	Objet	Montant prévisionnel	Acquisition du DAO
1.	Construction d'un logement d'astreinte pour deux (02) Personnels soignants au CSI de NSOLA	37 408 261	50 000 (Cinquante mille) FCFA

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO

Cette quittance devra préciser les informations suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- Le numéro de l'avis d'appel d'offres ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- Le montant des frais payés ;
- Le numéro du lot sollicité.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à l'hôtel de ville de BIPINDI au plus tard le **17/03/2026 à 12 heures** précises, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°006/AONO/C-BPD/SIGAMP/CIPM /2025 DU 16/02 / 2026
POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR DEUX (02)
PERSONNELS SOIGNANTS AU CSI DE NSOLA DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE
L'OCEAN, REGION DU SUD.

« En procédure 'Urgence »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17/03/2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès du Maire de la Commune de BIPINDI, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville sise à BIPINDI

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture se fera au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

L'évaluation sera faite selon les critères ci-après définis :

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

Les présents critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis et l'original du récépissé de la CDEC;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect du seuil requis pour la note technique du soumissionnaire soit 7/8 critères essentiels ;

- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »
- absence de l'attestation de catégorisation
- de l'absence de prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant (pour l'équipement (lot 1)).

15.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-distante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre de lot pouvant être attribué (Sans objet)

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de BIPINDI, Service SIGAMP Tél. 657313410/691 20 66 27/653 25 43 25 dès publication du présent avis.

BIPINDI, le 16/02/2026
Le Maire de la commune de BIPINDI
(Maître d'ouvrage)

Ampliations:

- MINMAP DD/DL ;
- ARMP/SUD;
- FEICOM/SUD/EBWA
- CIPM;
- Chrono ;
- Affichage.

